



COMPTE-RENDU DU BUREAU

MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023

En visioconférence

B.O n° 2598

Présents :

Président	Gilles SEZIONALE
Trésorier	Bernard DALMON
Trésorier adjoint	Patrick PEREZ
Secrétaire Générale	Dominique CUPILLARD
Vice-président(e)s	Lazreg BENELHADJ Bénédicte COMPOIS Christiane GUERIN Dominique LAGIER Jean-Luc MANAUDOU Joël PINEAU
Chargés de mission	Denis CADON Benjamin MERCIER Stéphane METZGER

Excusés :

Secrétaire général adjoint	Philippe BRIOUT
DTN Adjointe	Agnès BERTHET

Assistent :

Directeur Technique National	Julien ISSOULIE
Directeur Général	Laurent CIUBINI
Directrice Administrative et Financière	Alexandra LABOUCHEIX
Responsable de la coordination des Instances	Magali TAPRET
Coordnatrice administrative Présidence/Evènementiel	Valérie GICQUEL

Dominique Cupillard procède à l'appel nominal.

Gilles Sézionale fait un retour sur le lancement de l'Académie de la Natation organisé à Vanves le 25 octobre en la présence d'Alain Bernard et de Denis Auguin (ambassadeurs pour la FFN).

Il revient également sur les très belles courses disputées lors des Championnats de France 25m d'Angers qui attestent d'une belle dynamique globale, dans l'attente du prochain grand rendez-vous sportif fixé à Bucarest du 5 au 10 décembre à l'occasion des Championnats d'Europe 25 mètres.

1. Affaires administratives

1.1 – Validation des procès-verbaux des cercles de compétence

▪ *CC Médical du 25 mai 2023 (en annexe)*

Cette réunion portait notamment sur l'évolution du règlement pour la nage en eau glacée avec le passage de la durée de validité du certificat médical de 3 à 6 mois. A noter les points caducs concernant le délai d'un contrôle antidopage en cas de record de France battu, suite au passage de 24h à 48h récemment validé par le Comité Directeur, et la réunion des Médecins et Kinés EDF reportée sur 2024.

Ces remarques prises en compte, ce procès-verbal est validé par le Bureau.

- **CC Pratique d'une activité saisonnière du 27 septembre 2023 (en annexe)**

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

- **Compte-rendu finalités nationales natation estivale du 28 août 2023 (en annexe)**

Ce compte-rendu n'appelle pas d'observation particulière.

- **CC Eau Libre du 6 novembre 2023 (en annexe)**

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

2. Affaires financières

2.1. - Point à date sur les licences

- ✓ 206 481 licences au 7 novembre 2023, soit + 16 702 licences par rapport à N-1 (+ 8,80 %)
- ✓ 2 559 licences migrations
- ✓ 24 252 licences en attente
- ✓ 4 138 561€ (+ 7,22 % par rapport à N-1)
- ✓ Lors de la réunion avec les trésoriers régionaux fixée le 24 novembre, un point sera fait sur les licences au sein des ligues.

2.2. Atterrissage 2023

Alexandra Laboucheix rappelle que la Fédération s'est engagée auprès des CAC à enregistrer un atterrissage excédentaire de + 350 K€. Actuellement, nous envisageons un atterrissage prévisionnel à + 220 K€, avec plusieurs points structurants :

- Une hypothèse recette licence 2023/2024 de +3% par rapport à 2022/2023
- Des événements certes déficitaires (1ère année Giant Open) mais compensés par des économies et des recherches de subventions qui permettraient de limiter l'impact négatif au niveau fédéral
- Une hypothèse de 400 K€ de Mécénat, avec d'autres pistes d'économies à actionner si ce montant n'était pas atteint.

Laurent Ciubini précise que la dynamique licences pourrait également nous permettre d'avoir une marge supplémentaire par rapport au 3 % prévisionnel.

Bénédicte Compois : les hypothèses concernant le mécénat sont-elles réalistes d'ici la fin de l'année ?

Laurent Ciubini répond que ce programme a été mis en place il y a deux mois et que nous avons actuellement un accord de 10 entreprises à hauteur de 20 000 € chacune, dont une sur 2024. Plusieurs hypothèses sont en cours et se joueront sur le mois de décembre 2023, en fonction des bénéfices réalisés de chacune d'entre elles. L'objectif étant de trouver 20 entreprises ; à ce titre, tous les réseaux de chacun peuvent être sollicités.

Stéphane Metzger s'interroge sur les difficultés évoquées alors que l'augmentation de +5 € des licences a rapporté +2M€.

Laurent Ciubini explique que l'augmentation réelle est de 1,7 M€ et a permis notamment de mettre davantage de moyens sur le sportif (1,1 M€) et 700K€ sur les investissements AquaVista. L'hypothèse présentée aujourd'hui de + 220 K€ est prudente, l'objectif étant toujours d'atteindre les + 350K€.

2.3. Processus budgétaire 2024

Le processus budgétaire a débuté le 18 septembre, selon le calendrier suivant :

- Semaine du 9 octobre : Entretien avec l'ensemble des directions (hors DTN)
- Semaine du 23 octobre : Entretien avec la DTN
- Semaine du 6 novembre : Fin de la compilation et fiabilisation de tous les budgets

Le résultat de ce premier tour de table, après compilation de l'ensemble des besoins, nous amène à un budget déficitaire de -3M€. Nous devons donc maintenant procéder à l'exercice compliqué des actions d'arbitrage afin d'équilibrer le budget et d'arriver à +350 K€.

Denis Cadon reste dubitatif sur la méthodologie des arbitrages n'ayant pas été sollicité sur la natation course et la partie Juges & Arbitres.

Laurent Ciubini explique qu'il a été demandé à chacun de travailler sur sa partie et les cercles de compétence seront également sollicités. Une réunion pour chaque brique sera programmée sur les trois prochaines semaines afin que les grandes options du budget puissent être présentées au Codir du 29 novembre prochain.

3. Proposition de Per diem pour les arbitres de WP à l'international

Des per diem ou indemnité forfaitaire pour frais missions sont alloués par la FFN aux arbitres internationaux de water-polo lorsqu'ils officient lors des compétitions LEN ou WA. Initialement, les montants journaliers, à verser étaient fixés par les institutions elles-mêmes. Or, dans son règlement financier, la WA ne fixe plus de montant pour cette indemnité, laissant libre choix aux fédérations.

Afin de clarifier cette situation vis-à-vis du corps arbitral, il est proposé de fixer le montant des per diem, toutes compétitions internationales confondues, selon le barème de la LEN, à savoir, 100€ par jour pour les compétitions internationales (LEN et WA). Pour information, le montant initialement fixé par la WA était de 150€ par jour.

Cela concerne essentiellement les Championnats d'Europe Jeunes et Juniors.

Cette proposition est validée par le Bureau et sera soumise à la validation du Codir via consultation électronique.

4. Point sur les Championnats d'Europe 2026

Laurent Ciubini présente les éléments de budget à date, estimé à 15M€ en dépenses, dont :

- 3,3M€ pour les installations des différents sites. Pour rappel les épreuves de Natation Artistique, Plongeon et Natation Course se dérouleront au CAO et le High Diving et l'Eau Libre sur la Seine. Il n'y aura pas de Water-Polo.
- 1M€ sur la logistique
- 1,1M€ en ressources humaines
- 120K€ en termes de cérémonies
- 3,6M€ pour le poste Hébergements/Restauration/Transports
- 4,3M€ en frais de candidature et redevances fixes
- 210K€ pour le développement durable
- 360K€ en frais de communication
- 438K€ pour la presse et la production TV

Concernant les recettes, le montant est estimé à 14,616M€, dont :

- 6,460M€ de subventions publiques réparties à ce jour ainsi :
 - Métropole Grand Paris : 2M€ (vs 2,4M€ sollicités)
 - Ville de Paris : 300K€
 - Ville de St Denis : 300 K€
 - Plaine Commune : 300K€
 - Département Seine-St Denis : 300K€
 - Région IDF : 600K€
 - DIGES : 2,5M€ (vs 2,8M€ sollicités)
 - ANS : 160K€

- 3,897M€ de recettes privées, dont la billetterie et les partenariats
- 4,259M€ de participation des délégations, de la LEN et de la FFN (1M€, à la demande du délégué interministériel).

A noter que l'Etat propose que nous augmentions nos licences à hauteur de 1€ à compter de 2025 et nous conseille de créer une association avec les 7 collectivités territoriales afin de sécuriser les risques financiers.

Reste un delta de 430 551 Euros à trouver afin d'équilibrer le budget.

Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude pour y parvenir :

- Obtention de la totalité des subventions demandées auprès de la MGP et de la DIGES
- Augmentation de 1 à 2 euros du coût de la licence sur 2025 et 2026

Christiane Guérin précise que l'organisation de CE Maîtres à la suite serait l'opportunité d'obtenir une manne financière supplémentaire.

Laurent Ciubini confirme que cette organisation est bien prévue mais pas sur le site du CAO. Un autre lieu doit être trouvé sur le territoire avec une capacité de 2 x 50m et un bassin de récupération.

Gilles Sézional regrette que l'Etat ne suive pas ses engagements à hauteur de 20 % du budget, alors qu'il s'agit d'un souhait de leur part d'organiser un grand événement pour faire vivre l'héritage post olympique.

A noter pour exemple que le budget des Championnats du Monde de Budapest s'élevait à 110M€, dont 65M€ mis par l'Etat.

L'objectif fédéral est bien d'aller chercher les 400K€ manquant auprès de l'Etat français.

Il est également suggéré au cas où l'Etat ne s'engagerait pas davantage, de lancer ce sujet sur la place publique.

Un large débat s'instaure également au sein du Bureau sur l'éventualité d'une nouvelle augmentation de la licence sur 2025 et 2026 suggéré par l'Etat.

De l'avis de plusieurs membres du Bureau, même si la décision d'augmenter la licence serait une décision budgétaire de 2025, celle-ci n'est pas souhaitable, en termes de communication mais également de dimension symbolique, même si le montant de l'augmentation peut sembler marginale.

5. Calendrier institutionnel

- ✓ **Mardi 21 novembre à 14.00 : Bureau**
- ✓ **Mercredi 29 novembre : Comité Directeur en présentiel à Clichy**
- ✓ **Mercredi 13 décembre à 14.00 : Bureau**

6. Questions diverses

6.1 – Utilisation de la VAR

Joël Pineau souhaite avoir un complément d'informations sur l'utilisation de la VAR aux CF 25m à Angers, notamment sur la prise de décision finale et émet des craintes sur le fait que ce dispositif décrédibilise la mission du juge-arbitre.

Denis Cadon rappelle que le premier usage de l'Assistance Vidéo à Arbitrage (VAR) en natation course remonte à 2007 lors des championnats des Etats Unis. La FINA a effectué des essais en 2008 à Monterey puis en 2017 à Indianapolis lors des championnats du Monde Juniors.

Après une nouvelle étape de validation en 2019 lors des CM à Gwangju, la FINA a généralisé l'usage de la VAR lors des championnats de Monde (Abu Dhabi, Budapest, Melbourne, Fukuoka,..) et pour les JO depuis Tokyo. Sur la même période, la LEN a mené des essais pour intégrer la VAR lors des CE. A noter qu'à

partir des prochains CE en bassin de 25m début décembre à Otopeni, ce sera le même dispositif et équipement qui seront utilisés par AQUA et la LEN.

Depuis 2023, les modalités d'utilisation de la VAR sont totalement précisées dans le cadrage réglementaire de World Aquatics (Competition-regulations).

S'agissant de la FFN, des expérimentations ont été menées lors de nos championnats de France depuis le milieu de la précédente olympiade en totale concertation avec la DTN. L'objectif visé étant d'une part de préparer nos équipes de France (Sportifs et encadrement) à ces nouvelles pratiques, d'autre part de fiabiliser les décisions arbitrales.

Une nouvelle étape a été franchie lors des CF 25m à Angers, tant dans le dispositif mis en œuvre que dans son utilisation pour valider ou non des signalements adressés par les juges « bord de bassin » et les « juges vidéo » selon le protocole défini par AQUA (Guidelines for the use of Video Technologie).

Il précise que du bord du bassin on ne voit que la moitié des fautes et certaines ne sont pas signalées.

Une faute n'est retenue que si elle est flagrante et opposable, au bénéfice du nageur. Seulement 36 % des fautes signalées ont été entérinées. Dès lors que l'on a un signalement, le superviseur vidéo, désigné sur toute la durée du championnat par la Fédération, prend la décision.

A Angers, il y a eu 11 signalements faits par les juges bord de bassin, dont 5 confirmés en tant que disqualification, 5 réalisés par des vidéos dont 2 confirmés en tant que disqualification. Dans un certain nombre de cas grâce à la vidéo il a été établi qu'il n'y avait pas de faute.

Le bilan dressé à l'issue des championnats est très positif d'un point de vue sportif, et a permis d'identifier les suites à donner, dont :

- les spécifications du dispositif adapté aux enjeux et moyens de la FFN
- les règles d'utilisation au sein de la FFN (et la communication associée)
- la révision du référentiel des officiels de natation pour intégrer les pratiques (AQUA) dans le processus de décision.

En lien avec la DTN, le Cercle de Compétences « Management des Compétitions » du CC Natation Course a engagé sans attendre le chantier tel que décrit précédemment.

Jean-Luc Manaudou rappelle qu'à l'international la salle vidéo peut proposer une disqualification sans que personne n'ait vu la faute. Sur des Championnats de France, il est indiqué à l'article 2.13.4, que c'est le superviseur vidéo qui signale au juge-arbitre toute infraction confirmée au contrôle vidéo. C'est donc bien le juge-arbitre qui conserve *in fine* l'autorité de disqualifier ou non. Il ne faut pas qu'à l'avenir les juges arbitres soient déconsidérés dans leurs missions. Nous devons avoir une harmonisation d'une compétition à l'autre. Denis Cadon répond que le règlement international et la manière dont on le pratique ont été strictement appliqués. La préoccupation est bien la cohérence de jugement et la vigilance sur ce point. L'implémentation de l'arbitrage vidéo a été abordée avec les référents régionaux en février, qui ne doit en aucun cas mettre en difficulté le corps arbitral, mais bien accompagner les juges, sécuriser les disqualifications, au bénéfice des nageurs.

6.2 – Elections 2024 dans les ligues

Après échange avec le service juridique, il sera proposé un modèle d'élection en termes de parité avec un collègue hommes et un collègue femmes. Une communication sera adressée prochainement à l'ensemble des ligues.

Stéphane Metzger explique que pour une élection avec 2 collègues (16 hommes et 16 femmes), au 1^{er} tour toutes les personnes qui ont plus de 50 % des voix chez les femmes sont en attente du tour des hommes. Si 4 femmes sont élues et 2 hommes sont élus, les 4 premiers sont élus (2 hommes et 2 femmes). Au 2^{ème} tour, les 2 femmes élues au 1^{er} tour prennent automatiquement la place du 1 et 2. En tout état de cause, à l'issue du 2^{ème} tour, on ne pourra avoir un Codir que composé à parité des hommes et des femmes. Ce modèle évitera de ventiler les voix entre les hommes et les femmes.

Christiane Guérin rappelle que les ligues ont jusqu'en 2028 pour être en conformité avec la parité 50/50 (tolérance 60/40 en 2024).

6.3 – Financement des actions sur le Haut Niveau

Lazreg Benelhadj suggère l'augmentation des forfaits d'engagements pour les Interclubs, ce qui permettraient de financer les actions de Haut Niveau. Il réitère par ailleurs sa demande de mise en place de championnats interclubs avec finalité nationale organisée autour d'un "vrai" championnat par équipe pour le rayonnement des clubs auprès de leurs élus.

Julien Issoulié répond qu'eu égard au nombre de clubs, même si l'on augmente les engagements cela ne changerait pas grand-chose en termes de financement. Il faudrait faire une simulation sur l'impact.

Un autre levier pourrait être les axes de RSE afin d'activer des financements supplémentaires autour d'actions d'apprentissage de la natation.

Bénédicte Compois ajoute qu'il y aurait peut-être un modèle économique à construire autour de la mise en place d'une finalité nationale par équipe, mais également sur les apprentissages (autour de partenariats privés par exemple).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

La Secrétaire Générale
Dominique CUPILLARD

Le Président
Gilles SEZIONALE